



UNIL | Université de Lausanne
Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

Plan d'études détaillé en

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Disciplines secondaire et principale [SP]

Version du 30 août 2007

Le programme de Maîtrise universitaire ès Lettres en français langue étrangère est constitué de deux domaines : le français en tant que langue et la culture française et francophone. Ces deux domaines sont obligatoirement abordés mais leur poids respectif peut varier en fonction du choix des étudiants.

Le premier domaine comprend des enseignements de linguistique mettant l'accent sur l'étude des pratiques langagières des francophones, sur la réflexion sur le français en tant que langue, etc. D'autres enseignements portent sur la didactique du français, son apprentissage, les contextes dans lesquels le contact avec le français se fait, etc.

Le second domaine concerne la culture française et francophone dans l'ensemble de ses matérialisations discursives. Les enseignements qui constituent ce second domaine portent sur la littérature française et francophone, l'histoire culturelle et littéraire ou abordent différents phénomènes et thématiques culturels.

Ce programme de maîtrise est destiné à des étudiants non francophones, dont le titre de fin d'études secondaires a été obtenu dans un pays ou un territoire non francophone. Les enseignements sont conçus pour un public dont les connaissances de français sont de niveau C1 dans les termes du Cadre européen commun de référence.

Note : Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2^e partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2^e partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou de son programme à options, ont été réussis.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
 - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
 - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2^e partie ou du programme à options ont été réussis.
 - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
 - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Disciplines principale et secondaire MA (année 1, 30 C ECTS)

Épreuve				1 écrit		
21MA11	Écrit	6h	Description linguistique et sociale du français Construction des compétences langagières Discours et culture Littérature et histoire culturelle	à choix	coeff. 1	année 1

Principe :

L'étudiant choisit librement trois modules parmi les quatre suivants :

A. Domaine Français en tant que langue

MA/21-SP 01	Module à choix	10 C
Description linguistique et sociale du français		année 1
C ou S	Francophonie institutionnelle 2h, 1 semestre	1 travail personnel
C ou S	Situations sociolinguistiques 2h, 1 semestre	1 travail personnel
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve écrite [21MA11] de 6h ou Aucune épreuve – validation interne		nb d'attestations : 2

MA/21-SP 02	Module à choix	10 C
Construction des compétences langagières		année 1
C ou S	Appropriation du français comme langue étrangère 1 2h, 1 semestre	1 travail personnel
C ou S	Appropriation du français comme langue étrangère 2 2h, 1 semestre	1 travail personnel
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve écrite [21MA11] de 6h ou Aucune épreuve – validation interne		nb d'attestations : 2

B. Domaine Culture française et francophone

MA/21-SP 03	Module à choix	10 C
Discours et culture		année 1
C ou S	Critique et littérature 1 2h, 1 semestre	1 travail personnel
C ou S	Critique et littérature 2 2h, 1 semestre	1 travail personnel
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve écrite [21MA11] de 6h ou Aucune épreuve – validation interne		nb d'attestations : 2

MA/21-SP 04	<i>Module à choix</i>		10 C
Littérature et histoire culturelle			année 1
C ou S	Le texte dramatique	2h, 1 semestre	1 travail personnel
C ou S	Théâtres d'hier, mises en scène d'aujourd'hui	2h, 1 semestre	1 travail personnel
TP	Atelier : avant, pendant et après le spectacle	2h, 1 semestre	1 travail personnel
Au choix de l'étudiant : 1 épreuve écrite [21MA11] de 6h ou Aucune épreuve – validation interne			nb d'attestations : 3

Discipline principale MA (année 2, 30 C ECTS)

Épreuve			1 défense de mémoire	
21MA41	Défense du mémoire	Mémoire de maîtrise	coeff. 1	année 2

MA/21-PR 01				30 C
Mémoire de maîtrise				année 2
Sujet choisi d'entente avec un enseignant				
Remarque : Un tutorat est proposé aux étudiants désireux de recevoir un appui dans la rédaction d'un texte académique long en français.				
1 défense de mémoire [21MA41]				nb d'attestations : 0